

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 3 octobre 2023 à 19H.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 1. Approbation des dates du conseil 2024
5. FINANCES
 1. Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 1. Offre de service architecture
 2. Offre de service ingénieur
 3. Recommandation de paiement terrain de tennis
 4. ORDRE DE CHANGEMENT 5.1 CPE
 5. ORDRE DE CHANGEMENT 8 CPE
 6. ORDRE DE CHANGEMENT 12 CPE
 7. ORDRE DE CHANGEMENT 18 CPE
 8. ORDRE DE CHANGEMENT 19 CPE
 9. Recommandation de paiement CPE
7. PERSONNEL
8. LOISIRS ET CULTURE
 1. Budget pour le Noël des enfants
 2. Rapport final PDT local pour le Skatepark

9.RAPPORT

10.CORRESPONDANCE

11.AUTRES SUJETS

12.Période de questions

13.Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-255 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2023-10-256 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre et la séance d'ajournement du 19 septembre 2023.

4. LÉGISLATION

4.1. APPROBATION DES DATES DU CONSEIL 2024

2023-10-257 **Considérant** que le conseil municipal désire tenir des séances du conseil chaque mois pour l'année 2024 ;

Considérant que le conseil se réunit habituellement chaque premier mardi du mois, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- 16 janvier
- 6 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 13 août
- 3 septembre
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que ces dates soient mises à l'agenda du conseil municipal pour l'année 2024.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2023-10-258

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de septembre 2023 au montant total de 295 793.26 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	32 558.62 \$
Factures payées :	108 003.35 \$
Factures à payer :	155 231.29 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. OFFRE DE SERVICE ARCHITECTURE

2023-10-259

Considérant que le conseil désire avoir une offre de service pour les plans et devis finaux et pour le lancement d'appel d'offres dans le cadre du Programme PRACIM;

Considérant que les travaux devraient être effectués selon une expertise en architecture;

Considérant que la firme Atelier D a fourni une soumission pour le service en architecture au montant de 19 500\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'offre de la firme Atelier D au montant de 19 500\$ plus taxes soit acceptée et soit financée par le surplus cumulé et financé par le projet (règlement) par la suite.

6.2. OFFRE DE SERVICE INGÉNIEUR

2023-10-260

Considérant que le conseil désire avoir une offre de service pour les plans et devis finaux et pour le lancement d'appel d'offres dans le cadre du Programme PRACIM;

Considérant que les travaux devraient être effectués avec une expertise en ingénierie;

Considérant que la firme WSP a fourni une soumission pour le service en ingénierie au montant de 69 150\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'offre de la firme WSP au montant de 69 150\$ plus taxes soit acceptée et que la dépense soit financée par le surplus cumulé en attendant et financé par le projet (règlement) par la suite.

6.3. RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 TERRAIN DE TENNIS

2023-10-261

Considérant que les travaux au terrain de tennis ont commencé;

Considérant que les travaux sont effectués par Excavation Doris Drouin inc.;

Considérant que le montant du premier paiement s'élève à 68 593.96\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le premier paiement à Excavation Doris Drouin inc. soit effectué au montant de 68 593.96\$ taxes incluses pour les travaux au terrain de tennis et qu'il soit pris au surplus cumulé.

6.4. ORDRE DE CHANGEMENT 5.1 CPE

2023-10-262

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour le déplacement d'un drain de toiture existant;

Considérant que ces travaux consistent, entres autres, de déplacer, remplacer un drain de toiture et de réparer les dommages faits par la pourriture;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 11 172.14\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 11 172.14\$ plus taxes pour

le remplacement d'un drain de toiture financé via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

6.5. ORDRE DE CHANGEMENT 8 CPE

2023-10-263

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour l'ajout d'un mur porteur et d'éléments structuraux;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, de l'ajout d'un mur porteur, surépaisseur de dalle, linteau, renforts et renforcement d'une poutre;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 1 713.14\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant 1 713.14\$ plus taxes pour l'ajout d'un mur porteur et d'éléments structuraux financé via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

6.6. ORDRE DE CHANGEMENT 12 CPE

2023-10-264

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour le renfort pour percement dans une solive;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 218.19\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 218.19\$ plus taxes pour le renfort pour percement dans une solive financé via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé .

6.7. ORDRE DE CHANGEMENT 17 CPE

2023-10-265

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour l'installation de tuyauterie d'aspirateur centrale;

Considérant que ces travaux consistent, entres autres, ajouter une sortie d'aspirateur central;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 1550.25\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 1550.25\$ plus taxes pour l'ajout d'une sortie d'aspirateur central financé via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

6.8. ORDRE DE CHANGEMENT 19 CPE

2023-10-266

Considérant que la firme WSP Inc., responsable des travaux du projet du CPE, a fait des recommandations pour l'installation du compteur d'Hydro-Québec à l'extérieur;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 1686.06\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme WSP pour l'amélioration du CPE au montant de 1686.06\$ plus taxes pour l'installation du compteur d'Hydro-Québec financé via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

6.9. RECOMMANDATION DE PAIEMENT CPE

2023-10-267

Considérant que les travaux au 463 rue Principale ont débuté.

Considérant que les travaux sont effectués par la firme Construction JL Groleau Inc.;

Considérant que la firme WSP supervise les travaux;

Considérant que cette dernière recommande le cinquième paiement de 64 898.33\$ taxes incluses pour les travaux effectués;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 64 898.33\$ taxes incluses soit versé, via le règlement d'emprunt, à la firme Construction JL Groleau Inc. pour les travaux effectués au 463 rue Principale financé via le règlement d'emprunt et lorsque celui-ci épuisé via le surplus cumulé.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. BUDGET POUR LE NOËL DES ENFANTS

2023-10-268

Considérant que la municipalité désire offrir un cadeau de Noël aux enfants de la localité jusqu'à concurrence de 3250\$;

Considérant que chaque enfant inscrit doit résider à St-Honoré et avoir entre 0 à 12 ans ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité offre des cadeaux de Noël aux enfants de la localité entre 0 et 12 ans inscrits pour un montant allant jusqu'à 3250\$;

8.2. RAPPORT FINAL PDT LOCAL POUR LE SKATEPARK

2023-10-269

Considérant que la MRC, dans sa politique de développement du territoire volet local, a promis une aide financière maximale de 39 066,22\$ pour le projet du skatepark ;

Considérant que les factures sont compilées pour un montant de 111 616,28 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport financier pour le projet du skatepark dans le cadre de la politique de développement du territoire volet local;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à fournir ce rapport de fin d'activité à la MRC pour recevoir les sommes restantes à l'entente.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2023

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

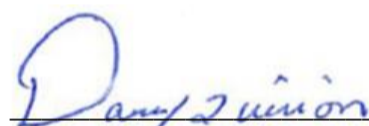
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2023-10-270

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 17 octobre 2023.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier